



# HONORAIRES (T.T.C.)

Conditions applicables  
pour tout mandat signé à compter du 15/01/2018

## TRANSACTION

## LOCATION - GESTION

<u>MONTANT DE LA TRANSACTION</u>	<u>HONORAIRES CHARGE VENDEUR</u>		<u>HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE</u>	<u>HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE</u>
De 0 € à 350.000 € (Avec forfait mini de 8.000 €)	5,0 %			
De 350.001 € à 500.000 €	4,5 %	Honoraires de gestion courante	7,00 % / loyers + charges	-
De 500.001 € à 750.000 € (Plafonné à 25.000 € max)	4,5 %	Honoraires d'entremise et de négociation	50 € (forfait)	-
Au-delà de 750.001 € (Plafonné à 35.000 € max)	3,5 %	Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	7,90 € / m <sup>2</sup> habitable	7,90 € / m <sup>2</sup> habitable
		Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,00 € / m <sup>2</sup> habitable	2,00 € / m <sup>2</sup> habitable

Avis de valeur (succession, rachat de part, rachat de crédit,...) : 160 €